

GENERALI PRUDENCE



Rapport annuel au 29 Décembre 2023

Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS  
PARTNERS S.p.A. Società di  
gestione del risparmio

Siège social : 4, via Machiavelli Trieste (Italie)

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

## Sommaire

### Rapport de gestion

- 3 Orientation des placements
- 9 Politique d'investissement
- 18 Certification

### Comptes annuels

- 22 Bilan actif
- 23 Bilan passif
- 24 Hors-bilan
- 25 Compte de résultat

### Comptes annuels - Annexe

- 26 Règles et méthodes comptables
- 28 Evolution de l'actif net
- 29 Complément d'information 1
- 30 Complément d'information 2
- 31 Ventilation par nature des créances et dettes
- 32 Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument
- 33 Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan
- 34 Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan
- 35 Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan
- 36 Affectation des résultats
- 40 Résultat et autres éléments
- 42 Inventaire
- 44 Annexe

## ORIENTATION

## IDENTIFICATION

### OBJECTIF DE GESTION

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'objectif du fonds consiste en la valorisation prudente d'un capital sur la durée de placement recommandée supérieure à 2 ans. Cet objectif sera recherché à travers une politique active d'allocation d'actifs et de sélection d'OPCVM, FIA et fonds d'investissement dans le but de dégager à moyen terme une performance nette de frais de gestions supérieure à celle mesurée par l'indicateur composite suivant : 85% €STR Capitalisé (coupons nets réinvestis – en euro) 7,5% MSCI Europe (dividendes nets réinvestis – en euro) et 7,5% MSCI World (dividendes nets réinvestis – en dollar converti en euro).

### INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence se décompose de la manière suivante :

85% €STR Capitalisé (coupons nets réinvestis – en euro)  
7,5% MSCI World (dividendes nets réinvestis – en dollar converti en euro)  
7,5% MSCI Europe (dividendes nets réinvestis – en euro)

L'indice €STR. (Code Bloomberg ESTRON Index) correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence de la zone euro. L'€STR repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la Banque Centrale Européenne (BCE) dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire. L'€STR remplace progressivement depuis le 2 octobre 2019, l'Eonia. Il est consultable sur <https://www.ecb.europa.eu>.

L'indice MSCI WORLD est un indice actions, qui reprend l'ensemble des plus importantes capitalisations boursières dans le Monde afin de couvrir jusqu'à 85% de la capitalisation boursière totale. Cet indice est calculé dividendes nets réinvestis.

L'indice MSCI Europe est un indice actions, qui reprend l'ensemble des plus importantes capitalisations boursières en Europe afin de couvrir jusqu'à 85% de la capitalisation boursière totale.

Cet indicateur composite ne constitue qu'une référence et la gestion ne recherche pas un niveau de corrélation précis avec ce dernier. La performance du FCP pourra lui être comparée. Le FCP n'est pas limité par l'indicateur de référence.

### STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

#### 1. Stratégies utilisées

Le FCP peut détenir jusqu'à 100% de son actif net (ou jusqu'à 110% de l'actif net dans le cas du recours à l'emprunt d'espèces) en OPCVM français ou européens, détenant au plus 10% de leurs actifs dans d'autres fonds. Le FCP peut également détenir jusqu'à 30% de son actif net en FIA et fonds d'investissement respectant les 4 critères définis par l'article R.214-13 du Code monétaire et financier. Il est précisé qu'une part, pouvant aller jusqu'à 100 %, peut être investie par des fonds gérés ou conseillés par le groupe Generali ou des sociétés affiliées.

La stratégie de gestion est discrétionnaire et utilise le principe de la diversification des investissements entre les différentes classes d'actifs.

Les principales zones géographiques d'investissement seront : l'Europe, les États-Unis et la zone Asie-Pacifique. Le pourcentage d'investissement en OPCVM, FIA et fonds d'investissement spécialisés sur les marchés émergents restera accessoire (inférieur à 10%).

Pour réaliser son objectif de gestion qui est la valorisation prudente d'un capital, le fonds favorisera l'investissement sur des OPCVM, FIA et fonds d'investissement de taux, tant court terme que long terme en fonction des évolutions des marchés et de la conjoncture économique ; le fonds procédera à des investissements sur des supports orientés actions. En aucun cas la pondération en OPCVM, FIA et fonds d'investissement actions ne pourra être supérieure à 30% de l'actif du FCP.

La réalisation de l'objectif de gestion passe ainsi par une gestion dynamique de l'allocation d'actifs entre les marchés d'actions (30% maximum de l'actif de du FCP) qui présentent un potentiel de performance important à moyen terme et les marchés obligataires et monétaires qui offrent une régularité de rendement. Cette allocation d'actifs peut également inclure des obligations convertibles, produits mixtes entre actions et obligations, qui sont intermédiaires en terme de couple rendement-risque.

Cette gestion de l'allocation doit permettre de :

- capter de la performance supplémentaire lors des phases de hausse des marchés boursiers en surpondérant la part des OPCVM, FIA et fonds d'investissement actions en portefeuille par rapport à l'allocation de référence telle qu'exposée ci-dessus ;
- réduire le risque par rapport à un investissement intégralement en actions par le biais d'investissement sur les marchés obligataires ou monétaires.

La méthodologie utilisée pour déterminer ces allocations d'actifs a pour fondement un comité d'allocation qui se tiendra mensuellement et qui déterminera les orientations en terme d'investissement géographique et en terme de pondération entre taux et actions. Ce comité définira les choix tactiques de sur-pondération ou de sous-pondération de l'allocation dite « stratégique » en fonction :

- de la détermination d'un scénario macro-économique (analyse des fondamentaux macro-économiques : croissance, inflation, balance des paiements, politiques monétaires, politiques budgétaires, facteurs géopolitiques...);
- de la valorisation des marchés (actions, courbe des taux, niveaux de spreads) et de la dynamique des profits...
- de la dynamique des cours, des flux... (analyse technique, market timing).

Le FCP pourra être exposé au risque de change à hauteur de 100% de son actif.

L'exposition globale du FCP aux classes d'actifs risquées de type actions, obligations à caractère spéculatif, ainsi qu'aux actifs exposés aux devises ou aux pays émergents sera limité à 30% de l'actif net du fonds.

Le FCP peut être exposé à un large éventail de Risques de Durabilité (comme définit au sein de la section « Profil de risque »). Cependant, étant donné que le FCP est largement diversifié, il est peu probable qu'un Risque de Durabilité ait un impact financier négatif important sur la valeur du FCP.

Le FCP est classé article 6 selon le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les secteurs des services financiers (SFDR).

Étant donné que la société de gestion est en train de finaliser l'adoption de systèmes internes adéquats pour couvrir l'ensemble des produits mis à disposition, ce FCP, classé art. 6 conformément au règlement SFDR, ne prend actuellement pas en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## 2. Les actifs (hors dérivés)

*Actions :*

néant.

*Titres de créance et instruments du marché monétaire :*

néant.

*Parts ou actions d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :*

Le FCP peut détenir jusqu'à 100% de son actif net (ou jusqu'à 110% de l'actif net dans le cas du recours à l'emprunt d'espèces) en OPCVM français ou européens, détenant au plus 10% de leurs actifs dans d'autres fonds. Le FCP peut également détenir jusqu'à 30% de son actif net en FIA et fonds d'investissement respectant les 4 critères définis par l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Le FCP sera investi en parts d'autres OPCVM, FIA et fonds d'investissement dont la gestion pourra être soit active, soit indicielle.

- Le degré d'exposition au risque action est compris entre 0% et 30% ;
- La part monétaire sera comprise entre 0% et 100% ;
- L'exposition obligataire sera comprise entre 0% et 100%.

Les OPCVM, FIA et fonds d'investissement investis en actions, susceptibles d'être sélectionnés par le FCP, sont eux-mêmes investis en valeurs de tous secteurs, de toutes tailles de capitalisation - le pourcentage d'investissement en OPCVM, FIA et fonds d'investissement spécialisés sur les petites capitalisations boursières restera accessoire (inférieur à 15%) - et de style de gestion indifférent.

Les OPCVM, FIA et fonds d'investissement monétaires pouvant être retenus pour faire partie de l'actif du FCP sont principalement investis en titres de créances négociables, produits monétaires ou assimilés et en obligations de courte durée.

Les OPCVM, FIA et fonds d'investissement obligataires sélectionnables par le gérant peuvent être investis en titres d'état ou en titres du secteur privé.

Dans ce cadre, les OPCVM, FIA et fonds d'investissement sélectionnés seront investis dans des titres non spéculatifs selon les analyses de la société de gestion, et éventuellement dont la notation sera comprise entre AAA et BBB- (Source : Standard & Poor's et autres agences indépendantes). En outre, le FCP se réserve, dans la limite de 15% de l'actif, la possibilité d'investir dans des OPCVM, FIA et fonds d'investissement dont les titres sont « spéculatifs » selon les analyses de la société de gestion, et éventuellement ont une notation comprise entre BB+ et D (Source : Standard & Poor's et autres agences indépendantes).

Le FCP pourra également investir en OPCVM, FIA et fonds d'investissement sous-jacents spécialisés en obligations convertibles.

La sensibilité de la « poche » obligataire du portefeuille sera comprise entre -2 et 10.

D'autre part, il n'y a pas de règle de répartition stricte entre dette publique et dette privée, la latitude est laissée au gérant, en fonction de ses anticipations.

Le FCP pourra par ailleurs détenir des parts d'OPCVM, FIA et fonds d'investissement diversifiés sur toutes classes d'actifs en fonction des opportunités de marchés ou à des fins de diversification et ce dans le respect de l'objectif de gestion du FCP.

Il est précisé que les OPCVM, FIA et fonds d'investissement susceptibles d'être sélectionnés par le FCP peuvent être de style de gestion indifférent (valeur de croissance, valeur de rendement ou performance absolue par exemple).

### 3. Les instruments dérivés

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés ;
- Organisés ;
- de gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions ;
- taux ;
- change.

Nature des interventions :

- couverture ;
- exposition.

Nature des instruments utilisés :

- futures ;
- options ;
- swaps ;
- change à terme.

Stratégies d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture des risques actions, de taux et éventuellement de change ;
- Dynamisation du portefeuille par la vente ou l'achat de contrats à terme (futures, options) sur indices actions ou de taux, afin d'effectuer un réglage d'exposition aux risques actions et taux.

L'utilisation des futures, compte tenu des caractéristiques techniques afférentes aux opérations d'achats et de ventes des sous-jacents (délais d'exécution des ordres), permet d'octroyer plus de souplesse et de réactivité à la gestion du fonds. Ce mode de fonctionnement, donne ainsi l'opportunité au gérant de réagir avec efficacité aux mouvements de hausses ou de baisses des marchés induits par des données économiques, financières ou autres (géopolitique par exemple).

Les opérations seront effectuées dans la limite de 100% maximum de l'actif net du FCP.

Les instruments dérivés seront utilisés sans rechercher une surexposition.

#### **4. Les titres intégrant des dérivés**

Les éventuels bons ou droits détenus suite à des opérations affectant les titres en portefeuille sont autorisés, le FCP n'ayant pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.

#### **5. Les dépôts**

Pour réaliser son objectif de gestion, le FCP pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 10% de l'actif net.

#### **6. Les emprunts d'espèces**

Le gérant pourra effectuer temporairement des opérations d'emprunts d'espèces afin de gérer la trésorerie dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds par solde débiteur autorisé par le dépositaire qui facturera des agios.

#### **7. Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres**

Il ne sera effectué aucune opération de prêt-emprunt de titres, ni à contrario d'acquisition-cession temporaire de titres.

### **CONTRATS CONSTITUANT DES GARANTIES FINANCIERES**

- Types de garanties financières autorisées : uniquement en espèces ;
- Niveau de garanties financières requis : 100% du mark to market restant avec la contrepartie en question ;
- Politique en matière de décote : non applicable ;
- Il n'y aura pas de réinvestissement en ce qui concerne les garanties financières en espèces.

## RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

## PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

### *Risque lié à la gestion discrétionnaire :*

La performance peut ne pas être conforme aux objectifs du fonds ni à ceux de l'investisseur. Les OPCVM, FIA et fonds d'investissement sont sélectionnés par le gérant et il existe un risque qu'il ne sélectionne pas les meilleurs OPCVM, FIA et fonds d'investissement.

### *Risque de taux :*

Le FCP peut investir en OPCVM, FIA et fonds d'investissement d'obligations. La hausse des taux d'intérêt peut entraîner la baisse de la valeur des obligations, et donc la baisse de la valeur du fonds.

### *Risque de change :*

Le FCP peut être exposé à des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro (maximum 100% de l'actif net). La valeur des actifs peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre fonds, le risque de change n'étant pas systématiquement couvert.

### *Risque actions :*

Le FCP peut investir en OPCVM, FIA et fonds d'investissement d'actions. Si les marchés actions baissent, la valeur liquidative de votre FCP peut baisser.

Dans une limite de 15%, le FCP aura la possibilité d'investir dans des OPCVM, FIA et fonds d'investissement spécialisés en titres de petites capitalisations boursières. L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations (small caps) sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques, peuvent présenter des risques pour l'investisseur.

### *Risque lié aux pays émergents :*

Dans une limite de 10%, le FCP aura la possibilité d'investir dans des OPCVM, FIA et fonds d'investissement spécialisés en titres de pays émergents. L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

### *Risque de perte en capital :*

Le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat.

### *Risque de contrepartie :*

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

### *Risque de crédit :*

Risque de dégradation de la signature et/ou de défaut d'un émetteur présent en portefeuille, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

L'attention des souscripteurs est appelée sur l'investissement en titres spéculatifs, dont la notation est inexistante ou basse et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. Les mouvements de baisse sur ces marchés peuvent donc entraîner une baisse de la valeur liquidative plus rapide et plus forte.

## *Risque de durabilité :*

Les Risques de Durabilité sont liés aux événements environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), qui peuvent entraîner des pertes inattendues susceptibles d'affecter les investissements et la situation financière du FCP.

Les événements environnementaux concernent, par exemple, la qualité et le maintien du fonctionnement de l'environnement et des systèmes naturels, la disponibilité des ressources naturelles, la qualité de l'air, de l'eau et du sol, la production et la gestion des déchets et la protection des habitats naturels et de la biodiversité.

Les événements sociaux concernent, par exemple, l'inégalité, l'intégration, les relations de travail, l'investissement dans le capital humain, la prévention des accidents, le changement de comportement des clients.

Les événements liés à la gouvernance concernent, par exemple, les violations importantes et récurrentes des accords internationaux, les problèmes de corruption, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente.

## **DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE**

Supérieure à 2 ans.

## RAPPORT DE GESTION

## COMMISSAIRE AUX COMPTES

## ERNST & YOUNG AUDIT

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

## RAPPORT DE GESTION 2023

(PÉRIODE DU 01/01/23 AU 31/12/23)

## CONTEXTE ECONOMIQUE

### Monde

Si la zone euro a échappé à une récession très redoutée au début de l'année 2023, sur fond de raréfaction de l'offre de gaz et de hausse des prix de l'énergie, elle a eu du mal à progresser au cours du reste de l'année. Les taux d'intérêt élevés ont freiné les investissements, tandis que l'érosion du pouvoir d'achat causée par l'inflation élevée pesait fortement sur la consommation. En revanche, l'économie américaine a surpris par sa forte résilience, les consommateurs utilisant l'excédent d'épargne lié à la pandémie et le gouvernement déployant une souplesse budgétaire qui a soutenu la demande globale. L'économie américaine s'est également avérée extrêmement résistante malgré les vents contraires liés au resserrement brutal des conditions de crédit, sur fond de difficultés dans le secteur bancaire au printemps, la faillite de SVB ayant entraîné des tensions durables parmi les banques régionales.

Le très attendu rebond de l'économie chinoise consécutif à l'abandon de la politique « zéro Covid » s'est avéré plus faible et plus court que prévu. Les difficultés du secteur immobilier qui se sont accrues durant l'été n'ont été que partiellement compensées par les mesures de relance budgétaire et monétaire.

Dans les économies avancées, les taux d'inflation ont continué de reculer par rapport aux sommets atteints en 2022, grâce à la baisse des prix de l'énergie, à des effets de base, ainsi qu'à la réduction des goulots d'étranglement au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales. La désinflation a toutefois été beaucoup plus lente dans le secteur des services, où des tensions sur les marchés du travail ont maintenu des coûts de main-d'œuvre élevés. Cela étant, vers la fin de l'année, de nouvelles preuves de l'apaisement des tensions sur les prix sont apparues.

Cela a permis aux grandes banques centrales de ralentir le rythme des hausses de taux au cours de l'année et de maintenir le statu quo au quatrième trimestre. Encouragés par la désinflation persistante aux États-Unis et dans la zone euro, les marchés ont intégré en décembre des baisses de taux supérieures à 150 points de base de la part de la BCE et de la Fed.

La Banque du Japon a résisté à la tendance mondiale au resserrement en maintenant sa politique de taux négatifs et de contrôle de la courbe de rendement (« YCC »). Elle a surpris les marchés en élargissant les plages de sa politique de YCC, autorisant ainsi une hausse des rendements, sans pour autant abandonner sa politique de taux négatifs.

### Zone euro

L'activité économique dans la zone euro est restée morose au cours des douze derniers mois. Les niveaux élevés des prix de l'énergie, associés à une conjoncture mondiale peu porteuse, ont pesé sur l'activité. Pénalisée par un secteur manufacturier confronté à une récession durable et des vents contraires accrus liés au resserrement de la politique monétaire, l'activité est restée modérée. La légère amélioration intervenue au premier semestre 2023 a été suivie d'un recul de l'activité au troisième trimestre qui s'est probablement poursuivi jusqu'à la fin de l'année. Cela étant, certains signes d'une stabilisation sont apparus récemment, et le marché du travail est resté solide.

Le taux d'inflation globale de la zone euro, qui avait culminé en octobre 2022 à 10,6 % en glissement annuel, a depuis affiché une baisse continue. En décembre 2023, ce taux s'établissait à 2,9% en glissement annuel, selon une estimation rapide. Cela résulte pour l'essentiel des effets de base liés à la hausse des prix de l'énergie l'année dernière. Cela dit, les tensions liées au pipeline d'inflation ont elles aussi reflué et le taux de l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) a baissé par rapport au pic de 5,7 % en glissement annuel atteint en mars pour s'établir à 3,4 % en glissement annuel récemment. L'inflation est toutefois restée nettement au-dessus de l'objectif de la BCE, ce qui a conduit la banque centrale à adopter une politique restrictive. Elle a relevé son taux de dépôt à 4,0 % à la mi-septembre et a décidé de ne plus réinvestir les remboursements au titre de son programme régulier d'achats d'actifs (« APP »). La BCE a également annoncé que les taux resteraient à leur niveau actuel pendant plus longtemps.

## ÉTATS-UNIS

En 2023, l'économie américaine a montré une résistance surprenante face à la forte hausse des coûts d'emprunt. La croissance estimée du PIB serait d'environ 2,5 %. Le principal moteur a été le dynamisme de la consommation, qui a largement bénéficié d'un stock d'épargne plus élevé que prévu, constitué au cours de la pandémie. Si la hausse des taux a pesé sur l'immobilier et les dépenses d'investissement, ces dernières ont été en partie soutenues par les dépenses d'infrastructure de l'industrie, après les importants programmes gouvernementaux visant à soutenir la transition écologique et la production nationale de microprocesseurs. Le marché du travail est resté très solide, avec un taux de chômage inférieur à 4 % en fin d'année. La demande de main-d'œuvre a progressivement reflué au cours de l'année, sans toutefois conduire à une destruction d'emplois, les entreprises préférant ne pas se séparer de leurs employés compte tenu des difficultés de recrutement rencontrées après la pandémie. L'inflation reste élevée, l'IPC sous-jacent s'établissant à 4 % en glissement annuel en novembre, ce qui marque cependant une baisse significative par rapport au pic de 6,6 % atteint en septembre 2022. Cela a permis à la Fed de mettre un terme au relèvement des taux et d'annoncer des baisses pour 2024.

## Marchés émergents

En Chine, à la suite de l'abandon de la politique stricte « zéro Covid » fin 2022, le rebond du premier trimestre 2023 s'est avéré de courte durée. La consommation privée, malgré l'excédent d'épargne liée à la Covid, n'a apporté qu'un soutien modéré à l'activité. La croissance des exportations est devenue négative en mai et la production industrielle a affiché une croissance morose. Les vents contraires liés au secteur immobilier ont rapidement repris le dessus. Le gouvernement n'a pas déployé de programme d'action global, adoptant de nombreuses mesures ponctuelles qui n'ont pas réussi à dissiper le sentiment négatif. La banque centrale a assoupli sa politique monétaire, mais seulement de manière limitée. L'inflation des prix à la consommation a frôlé la déflation à plusieurs reprises, tandis que l'indice des prix à la production était largement dans le rouge. À l'image de la Chine, les pays asiatiques ont vu leurs exportations fortement pénalisées par la récession mondiale du secteur manufacturier. En conséquence, les pays asiatiques orientés vers les exportations ont vu leur croissance freinée, tandis que la demande intérieure résistait dans la plupart des pays de l'ANASE. En règle générale, le cycle de resserrement monétaire a pris fin. Dans ce même contexte, l'Inde a clairement surperformé en raison d'une économie davantage orientée sur la demande nationale que sur les exportations. Dans les pays d'Europe centrale et orientale, l'inflation a ralenti, malgré des différences selon les pays, et certaines banques centrales ont commencé à réduire leurs taux directeurs. En Amérique latine, le Brésil a enregistré une performance macroéconomique positive dans l'ensemble, avec notamment une baisse de l'inflation des prix des services, et la banque centrale a entamé un cycle d'assouplissement en août 2023. À l'inverse, la banque centrale du Mexique a maintenu son taux directeur inchangé, alors que la croissance du pays surperformait légèrement celle du Brésil. Le PIB de l'Argentine a continué à se contracter dans un contexte d'hyperinflation.

## Rapport annuel 2023

### *Vision d'ensemble macroéconomique*

La situation économique de 2023 a été principalement caractérisée par une faiblesse de la production industrielle mondiale, associée à un repli de l'inflation et à des politiques monétaires de plus en plus restrictives. Les tensions géopolitiques ont augmenté, notamment en raison de la guerre en cours en Ukraine et de l'escalade des conflits au Moyen-Orient. La zone euro est entrée dans une récession technique au second semestre. Pour l'ensemble de 2023, nous prévoyons une croissance du PIB de 0,4 %. L'inflation dans la zone euro a fortement chuté au cours de l'année, ralentissant à 2,9 % en glissement annuel en décembre, pour un taux d'inflation moyen de 5,5 %. En raison de la forte inflation, la Banque centrale européenne (BCE) a considérablement resserré sa politique monétaire, contribuant ainsi à une baisse de la demande économique globale. Elle a relevé progressivement le taux d'intérêt des principales opérations de refinancement et celui de la facilité de dépôt, les portant respectivement à 4,5 % et 4 % mi-septembre, et les a maintenus inchangés depuis. Le Conseil de la BCE a également décidé de ne pas réinvestir les montants des remboursements liés au Programme d'achat d'actifs à partir de juillet 2023, avant d'annoncer en décembre qu'il prévoyait en outre de réduire le portefeuille du Programme d'achats d'urgence face à la pandémie (« PEPP ») en 2024.

L'économie américaine a montré une résistance surprenante face à la forte hausse des coûts d'emprunt. La politique monétaire a fait l'objet d'un resserrement significatif, avec des taux d'intérêt directeurs compris dans une fourchette entre 5,25 % et 5,5 %. Néanmoins, on estime que le PIB a augmenté d'environ 2,5 %. Le principal moteur a été la consommation privée, qui a largement bénéficié d'un stock d'épargne plus élevé que prévu, constitué au cours de la pandémie. Le marché du travail est resté très solide, malgré un fléchissement progressif de la demande de main-d'œuvre au cours de l'année. L'inflation a affiché une baisse importante par rapport au pic de 6,6 % atteint en septembre 2022. Cela a permis à la Fed de mettre un terme au relèvement des taux et d'annoncer des baisses pour 2024. Nous prévoyons un taux d'inflation de 4,1 % pour 2023, contre 8 % l'année précédente. En Chine, à la suite de l'abandon de la politique stricte « zéro Covid » fin 2022, le rebond du premier trimestre 2023 s'est avéré de courte durée. Malgré les excédents d'épargne constitués durant la pandémie, la consommation privée n'a apporté qu'un soutien modéré à l'activité, tandis que la croissance des exportations était malmenée. Les vents contraires liés au secteur immobilier ont rapidement repris le dessus. Le gouvernement n'a pas déployé de programme d'action global, adoptant de nombreuses mesures ponctuelles. La banque centrale a assoupli sa politique monétaire, mais seulement de manière limitée. L'inflation des prix à la consommation a frôlé la déflation à plusieurs reprises.

## **Marchés financiers**

En 2023, l'activité des marchés a d'abord été dominée par les niveaux d'inflation élevés et les conséquences des hausses des taux directeurs. En mars, la faillite de la Silicon Valley Bank a momentanément suscité des craintes quant à la stabilité du secteur financier. Au début de l'été, la baisse significative des taux d'inflation par rapport à leurs récents sommets a étayé les anticipations selon lesquelles la stagflation pourrait être évitée. Au troisième trimestre, les marchés ont dans l'ensemble tablé sur un arrêt du cycle de relèvement des taux d'intérêt par la Fed et la BCE. Malgré les incertitudes liées à la recrudescence des risques géopolitiques, l'optimisme sur les marchés s'est accru, porté par les prévisions d'une baisse des taux d'intérêt directeurs en 2024.

Dans ce contexte, le rendement des obligations d'État allemandes à 10 ans a chuté au cours de l'année. Toutefois, il avait commencé par augmenter pendant une bonne partie de l'année pour approcher 3 %. Le retrait de liquidités par la BCE et l'arrêt des réinvestissements des obligations d'État arrivant à échéance dans le cadre du Programme d'achat d'actifs ont également eu un impact sur les marchés. Toutefois, sous l'effet de la baisse des taux d'inflation et d'un contexte de récession, ce rendement a commencé à baisser. À la fin de l'année, il s'établissait à 2,03 %, contre 2,56 % un an auparavant. Au sein de la zone euro, les écarts de rendement entre les obligations émises par les pays d'Europe méridionale et les obligations d'État allemandes s'est resserré, les premiers bénéficiant notamment de révisions à la hausse de leur note par les agences de notation et affichant une performance économique bien supérieure à l'Allemagne.

Les marchés d'actions ont affiché une tendance à la hausse tout au long de l'année : Au cours du dernier trimestre, l'hypothèse d'un renversement des politiques monétaires des banques centrales, ainsi que les prévisions tablant sur une économie solide aux États-Unis et une amélioration dans la zone euro, ont contribué à une hausse. Le marché boursier américain a progressé de 24,4 % au cours de l'année, tandis que le marché européen affichait une croissance légèrement inférieure, à 16 %. Enfin, l'euro a gagné du terrain face au dollar américain au cours de l'année.

## **Perspectives pour 2024**

### **Macroéconomie**

En 2024, l'évolution économique devrait être caractérisée par la poursuite de la baisse des taux d'inflation, par les effets sur la demande des politiques monétaires restrictives et par un renversement des politiques appliquées par les banques centrales. Point positif, le cycle de contraction des stocks mondiaux du secteur manufacturier a montré des premiers signes de stabilisation fin 2023, ce qui signifie que le commerce international pourrait peu à peu sortir de son atonie. Toutefois, les indicateurs économiques à court terme de la zone euro, tels que les indices des directeurs d'achat, se trouvent à des niveaux très bas, et les récentes améliorations sont davantage attribuables aux services qu'au secteur manufacturier. Par conséquent, nous prévoyons qu'une reprise plus significative n'interviendra que plus tard dans l'année. L'inflation devrait continuer à céder du terrain, mais le taux de l'inflation sous-jacente dans la zone euro devrait rester supérieur à 2 %. Le repli de l'inflation devrait permettre à la BCE d'assouplir sa politique monétaire, et nous tablons sur une première baisse des taux en juin 2024, avec une réduction cumulée de 100 points de base d'ici la fin de l'année. Toujours pour la zone euro, nous anticipons un taux de croissance du PIB de 0,5 % et un taux d'inflation de 2,7 %.

Aux États-Unis, après la surprenante résilience de l'économie en 2023, nous prévoyons une stagnation de la production économique au premier semestre 2024, en raison des vents contraires liés à une politique monétaire restrictive et au tarissement de l'épargne constituée par les ménages pendant la pandémie de Covid-19. Nous nous attendons néanmoins à voir les signes d'une reprise au second semestre 2024 : Le principal facteur tiendra à une politique monétaire moins restrictive de la Fed, pour laquelle nous prévoyons une première baisse des taux en mai et une baisse cumulée du taux directeur de 100 points de base sur l'année 2024. Parmi les autres facteurs figurent la solidité du marché du travail, la reprise de la consommation étayée par la hausse des revenus réels et le recul de l'inflation, ainsi qu'un mouvement haussier du cycle des stocks mondiaux.

### **Marchés financiers**

En 2024, l'évolution des marchés financiers devrait être en grande partie déterminée par la baisse continue des taux d'inflation et la réorientation des politiques monétaires vers une baisse des taux directeurs. Les incertitudes et les risques géopolitiques, tout comme le résultat de plusieurs rendez-vous électoraux majeurs, en particulier aux États-Unis, influenceront également sur l'évolution des marchés. Des distorsions des marchés de l'énergie pourraient en découler et occuper à nouveau le devant de la scène.

Dans ce contexte, la volatilité devrait rester élevée. Cependant, l'embellie attendue pour l'économie mondiale, associée à l'entrée dans un cycle de réduction des taux d'intérêt en milieu d'année, devrait améliorer les anticipations de bénéfices. Dans l'ensemble, nous prévoyons une tendance à la hausse des actifs à risque en 2024.

Concernant les marchés d'obligations d'État, nous anticipons une baisse modérée des rendements dans la zone euro. Les bons du Trésor américain devraient surperformer les obligations de la zone euro, car nous estimons que les prévisions de réduction des taux de la BCE sont excessives. Le dollar américain devrait continuer à se déprécier légèrement face à l'euro.

## POLITIQUE DE GESTION

Sur l'année 2023, toutes les poches d'investissements du portefeuille ont globalement procuré des contributions positives.

La partie actions est restée tout au long de l'année relativement proche de son allocation de long terme, avec un minimum atteint en octobre (14,26%) et un maximum en février (16,23%). Les actions européennes ont été surpondérées durant toute l'année par rapport aux autres régions, avec de plus un biais en faveur des gestions « value » qui présentent une décote de valorisation. Nous avons toutefois augmenté le poids des actions internationales à partir du mois d'octobre, en introduisant l'ETF Amundi MSCI World SRI PAB, aligné sur les accords de Paris pour la limitation des émissions de carbone. La meilleure performance sur l'année a été apportée par l'ETF Amundi Euro Stoxx Banks (+30,84%, données Bloomberg).

La partie obligataire a été toute l'année exclusivement investie sur des fonds d'obligations européennes, en grande majorité sur de la dette d'entreprises, avec un poids global minimum en février (28,50%). Nous avons profité durant l'année des niveaux de taux élevés pour augmenter le poids de cette poche, avec un poids maximum atteint en octobre (37,10%). Cette augmentation a été financée par l'allègement de la poche monétaire. Les investissements ont porté principalement sur les fonds de maturités longues déjà présents en portefeuille, à savoir M&G Sustainable European Credit Investment et GIS Euro Corporate Bonds, tous deux essentiellement investis sur de la dette d'entreprises notées « Investment Grade ».

Le reste des investissements a porté sur des fonds de performance absolue, dont le poids a également peu varié durant l'année, avec un minimum de 46,23% à fin décembre 2023, et un maximum de 49,03% à fin juin. Les principaux mouvements au sein de cette poche ont été de baisser le poids du fonds d'arbitrage d'actions market neutre Lumyna Sandbar Global Equity Market Neutral, d'augmenter notre investissement sur le fonds de titrisation de prêts bancaires aux entreprises Alpha UCITS Fair Oaks Dynamic Credit, et d'investir dans une nouvelle position à partir d'octobre avec le fonds d'arbitrage d'actions market neutre Jupiter Merian Global Equity Absolute Return.

Le FCP Generali Prudence affiche une performance de +7,64% (source Morningstar) sur la période pour la part I (la valeur liquidative passant de 3583,83€ à 3857,65€), et de +6,89% (source Morningstar) pour la part P (la valeur liquidative passant de 3234,56€ à 3457,48€). L'indicateur de référence est un composite calculé dividendes nets réinvestis en euros : 7,5% MSCI World + 7,5% MSCI Europe + 85% €STR. Il affiche une évolution exprimée en euros de +5,43% sur la période (source Morningstar).

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

Les commissions de souscription ou de rachat ainsi que les frais de gestion indirects supportés par le FCP Generali Prudence sont restés dans la limite définie dans le prospectus.

## INFORMATION REGLEMENTAIRES

- **Procédure de choix des intermédiaires**

Les gérants disposent d'une liste de contreparties et d'intermédiaires autorisés par le Conseil d'Administration de notre Société. Cette liste est mise à jour une fois par an en décembre.

Une note interne rédigée par le Département Organisation, diffusée à tous les services concernés, précise et détaille les conditions relatives à l'autorisation, la surveillance et la suspension, définitive ou temporaire, d'une contrepartie. Des formalités préalables sont à accomplir par divers services impliqués dans le choix, la suspension ou l'exclusion de ces intermédiaires.

Les contreparties sont choisies et retenues en fonction des meilleurs critères économiques et financiers.

- **Politique de best execution**

La politique de best execution est tenu à la disposition des porteurs à l'adresse internet suivante : <https://www.generaliam.com/>.

- **Frais d'intermédiation**

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : <http://www.generaliam.com>

- **Droits de vote**

Le fonds étant une copropriété de valeurs mobilières, aucun droit de vote n'est attaché aux parts détenues. Les décisions concernant le fonds sont prises par la Société de Gestion dans l'intérêt des porteurs.

Par ailleurs, la Société de Gestion met à la disposition de tous porteurs de parts ou d'actions d'OPC son rapport annuel relatif à l'exercice des droits de vote qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable sur le site internet de Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio (société de gestion de votre OPC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les informations réglementaires concernant Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio, société de gestion de votre OPC jusqu'au 31 décembre 2023 sont disponibles sur le site internet de Generali Asset management S.p.A. Società di gestione del risparmio pendant 5 ans (jusqu'au 31 décembre 2028) : [www.generaliam.com](http://www.generaliam.com).

- **Information prises en compte dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (critères dits « ESG »)**

En tant que signataire du Pacte mondial des Nations Unies, ainsi qu'en tant que participant à plusieurs groupes de travail de promotion de l'Investissement Socialement Responsable (Forum pour l'investissement Socialement Responsable, European Forum for Sustainable Finance, Forum per la Finanza Sostenibile et Spainsif), Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio est conscient de l'importance des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans l'identification des risques et des opportunités d'investissement ainsi que de leur intérêt à long terme pour l'environnement et la société dans son ensemble.

Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio a mis en place une stratégie de prise en compte des critères ESG dans ses investissements notamment à travers la mise en place un filtre éthique applicable à l'ensemble des investissements directs permettant l'exclusion de notre univers d'investissement des émetteurs impliqués dans les activités les plus contestées que sont l'extraction et la génération d'énergie à partir du charbon, l'exploitation de sables bitumineux, l'extraction de pétrole et de gaz par fracturation hydraulique ou provenant du cercle arctique, la production d'armes controversées, les graves dommages environnementaux, la violation des droits humains et les cas de corruption graves.

L'OPC est classé article 6 selon le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les secteurs des services financiers (SFDR).

Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Par ailleurs, la société de gestion s'appuie sur une équipe d'analystes dédiée (au sein de Generali Insurance Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio), en charge du développement de la méthodologie d'évaluation des risques et opportunités ESG et de la gestion des scores et indicateurs ESG avec l'appui de fournisseurs de données spécialisés. Cette équipe soutient et collabore avec la fonction d'investissement en fournissant des opinions, des points de vue et des recherches sur des sujets ESG et climatiques pertinents afin d'éclairer le processus de prise de décision d'investissement avec des informations quantitatives et qualitatives mises à jour, y compris l'analyse des controverses. Des dialogues constructifs avec les émetteurs sont organisés afin de renforcer la compréhension des sociétés émettrices, de partager les préoccupations en matière d'ESG et de faire des suggestions concrètes visant à résoudre les problèmes potentiels par le biais d'un engagement direct ou collaboratif. L'équipe supervise également l'émission des recommandations de vote et l'exercice des droits de vote, dans le respect des critères énoncés par les politiques et directives de vote applicables.

Pour plus d'informations sur nos engagements et politiques ESG : [About Us - SFDR version - Generali Investments | Your Partner for Progress \(generaliam.com\)](https://www.generaliam.com/About-Us-SFDR-version-Generali-Investments-Your-Partner-for-Progress)

- **Information particulière aux investisseurs**

Les porteurs sont informés que le Groupe Generali peut détenir plus de 90% des actions.

- **Méthode de calcul du risque global**

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

- **Effet de levier**

Néant.

**Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers Dérivé** : Néant.

Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant

Expositions sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : Néant

Swaps de taux : Néant

Ces transactions financières dérivées ont été conclues avec les contreparties : Néant

- **Information sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement**

En application de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, le souscripteur est informé que la Société de Gestion ne prend pas en compte simultanément de critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de l'OPC.

- **Information sur la politique de rémunération au sein de la société de gestion**

### **Rémunération**

Pour l'année 2023, la Société a approuvé sa propre politique de rémunération. Les principes de la politique de rémunération de Generali Investments Partners S.p.A. - Società di gestione del risparmio sont énoncés dans la "Politique de rémunération" approuvée par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale des Actionnaires de la SGR, respectivement les 22.06.2023 et 03.07.2023.

Les principes concernant les politiques de rémunération sont détaillés, au niveau communautaire, dans l'annexe II de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM) ainsi que dans la directive 2009/65/UE (Directive OPCVM) et ses modifications ultérieures, et, au niveau italien, dans le Règlement d'application des articles 4-undecies et 6, paragraphe 1, lettres b) et c-bis) du TUF émis par la Banque d'Italie (ci-après le « Règlement de la Banque d'Italie »), dernière mise à jour le 23 décembre 2022 et en vigueur par rapport à la politique et aux systèmes de rémunération approuvés après le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les dispositions des articles 16, 23 et 24 de la Directive 2014/65/UE (Directive MIFID II) et de l'article 27 relatif au Règlement Délégué (UE) 2017/565 relatif aux politiques et pratiques de rémunération en matière de prestations de service d'investissement ont également été pris en compte pour la rédaction de la Politique de Rémunération de la Société.

Le cadre décrit sur les politiques et pratiques en matière de rémunération et d'incitation tient également compte des lignes directrices élaborées au sein de l'Europe, y compris les lignes directrices de l'AEMF no 2013/232 du 3 juillet 2013 et no 2016/411 du 31 mars 2016 en matière de politiques de rémunération saines, respectivement conformément à la directive AIFM et OPCVM, et adopte les dispositions relatives à l'intégration des risques de durabilité conformément au Règlement UE 2019/2088 du 27 novembre 2019 relatif à l'information sur la durabilité dans le secteur des services financiers (Sustainable Finance Disclosures Règlement - SFDR).

Le règlement de la Banque d'Italie a également intégré le principe de neutralité de genre dans les politiques de rémunération, transposant les lignes directrices de l'ABE (Orientations sur les politiques de rémunération saines en vertu de la directive 2013/36/UE - Par. 23-27 - 2 juillet 2021) qui prévoient que les politiques de rémunération sont neutres en matière de genre et contribuent à la poursuite de la pleine égalité de genre.

### **Informations de nature quantitative**

Au regard de l'article 107 du règlement délégué (UE) 231/2013 et au regard des dernières données disponibles, il convient de signaler qu'au 31.12.2023:

- les employés fixes et employés détachés de la Société se composent de 122 unités, avec un nombre moyen en 2023 de 116 unités ;
- **la rémunération brute globale du personnel de la SGR** est égale à 15.744.888 Euros dont 11.151.531 Euros de composante fixe et 4.593.356 Euros de composante variable estimée pour l'exercice 2023
- **la rémunération brute globale du personnel de la SGR** impliqué dans la gestion des fonds, y compris le « personnel pertinent » impliqué dans la gestion des fonds, est égale à 6.944.331 Euros, dont 4.916.629 Euros de composante fixe et 2.027.703 Euros de composante variable estimée pour l'exercice 2023, répartie sur 49 unités.
- **Le « personnel pertinent » impliqué dans la gestion des fonds ou le personnel dont l'activité professionnelle a ou peut avoir un impact pertinent sur le profil de risque du gérant et/ou des fonds, correspond à 8 unités, dont la rétribution brute totale est ventilée de la façon suivante :**

- 2 employés de la SGR - considérés aux fins de la déclaration de l'annexe IV.6.2 Section VII.3, Administrateurs et dirigeants - dont la rémunération totale brute est égale à 370.000 Euros dont 248.000 Euros pour la composante fixe et 122.000 Euros pour la composante variable estimée pour l'exercice 2023.
- 6 employés de la SGR - considérés aux fins de la déclaration de l'annexe IV.6.2 Section VII.3, autre personnel - dont la rémunération totale brute est égale à 1.638.264 Euros dont 1.033.968 Euros pour la composante fixe et 604.296 Euros pour la composante variable estimée pour l'exercice 2023.

Plusieurs structures de la société égales à 0,13 unité exprimée en équivalent de temps plein sont impliquées dans la gestion du fonds, GENERALI PRUDENCE, dont la rémunération totale brute est égale à 0,10 % de la rémunération totale brute du personnel de la SGR. En conséquence, la rétribution totale brute correspondant dans l'exercice au personnel impliqué dans la gestion du fonds, y compris le « personnel pertinent » impliqué dans la gestion du Fonds spécifique, est égale à 15.862 Euros, sous-divisée respectivement en une composante fixe égale à 11.829 Euros et une composante variable estimée à 4.033 Euros.

Au 31.12.2023 aucun intéressement aux plus-values n'a été versé par les fonds aux membres du personnel.

### Informations de nature qualitative sur le modèle de calcul de la rémunération et autres aspects

Les politiques de rémunération de la Société, définies conformément aux lignes directrices et aux politiques internes du Groupe, reposent sur les principes suivants qui guident les programmes de rémunération et les actions qui en découlent :

- équité et cohérence des salaires par rapport aux responsabilités assignées et aux capacités démontrées ;
- alignement avec les stratégies d'entreprise, les actifs gérés et les investisseurs et la création de valeur durable à long terme pour toutes les parties prenantes ;
- compétitivité par rapport aux pratiques et aux tendances du marché ;
- valorisation du mérite et performance à long terme en termes de résultats durables, de comportements et de respect des valeurs du Groupe
- gouvernance transparente et conformité au cadre réglementaire.

La politique de rémunération de Generali Investments Partners S.p.A. - Società di gestione del risparmio a pour finalité d'attirer, de retenir et de motiver le personnel, sans encourager l'hypothèse de risques inappropriés, et est cohérente avec les objectifs délimités dans la stratégie de l'entreprise à travers :

- un juste équilibre entre les composantes variables et les composantes fixes ;
- un rapport adéquat entre la rémunération et la performance individuelle et celle de la Société elle-même ;
- un système d'évaluation de la performance cohérent avec le profil de risque défini.

L'inclusion d'objectifs spécifiques pour soutenir les priorités définies dans le Plan d'action sur les risques climatiques et environnementaux et d'indicateurs spécifiques liés au règlement interne pour la gestion des investissements responsables confirment la cohérence de la politique de rémunération avec les dispositions sur l'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement, tant du point de vue de la performance individuelle que de l'alignement et de la protection des intérêts des investisseurs et des parties prenantes. La politique de rémunération de la Société soutient l'engagement du Groupe à réduire structurellement l'écart salarial entre hommes et femmes et à soutenir l'ambition d'éliminer l'écart salarial égalitaire dans le cycle stratégique 2022-2024. Conformément à cet objectif et conformément à la réglementation et aux meilleures pratiques internationales, la Société s'engage à promouvoir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, en activant des mesures ciblées visant à contrôler l'équilibre entre les genres, l'écart salarial entre les genres et l'équité salariale pour un même poste.

La structure de rémunération de la Société relative au périmètre du « personnel pertinent », avec différents packages de rémunération et mix de rémunération en vertu du rôle de référence, repose sur les composantes suivantes : part fixe, part variable et avantages.

La rétribution fixe rémunère la fonction endossée et les responsabilités attribuées, prenant également en compte l'expérience du titulaire et les compétences demandées, outre la qualité de la contribution à la réalisation des objectifs. Le poids de la rétribution fixe permet de rémunérer de manière adéquate et d'attirer et retenir les ressources, elle doit être suffisante pour rémunérer correctement la fonction, même si la composante

variable ne devrait pas être versée en cas de manquement aux objectifs individuels, liés aux performances des Fonds gérés, de l'entreprise ou du Groupe, réduisant la possibilité de comportements non proportionnels au niveau de risque assumé par l'entreprise.

La rétribution fixe, comme les autres composantes de la rétribution, est analysée annuellement par rapport à l'évolution des pratiques de marché national et international.

La composante variable vise à orienter la performance des ressources vers les objectifs commerciaux - à travers la liaison entre les primes et les objectifs du Groupe, société ou business/fonction et individuels que ce soit d'un point de vue quantitatif que qualitatif – et à créer des valeurs sur une perspective de moyen-long terme conformément au profil de risque défini par la Société. La performance est évaluée sur une période pluriannuelle et selon une approche multidimensionnelle prenant en compte, en fonction de la période d'évaluation considérée, les résultats réalisés par les seuls individus, ceux réalisés par les structures dans lesquelles les individus opèrent et des résultats des Fonds gérés, de la Société et du Groupe dans son ensemble.

Le montant maximal du versement de la composante variable fait l'objet d'une limitation et les objectifs sont définis, mesurables et connexes à l'atteinte des résultats économiques, financiers, durables et opérationnels, prenant en compte le profil de risque de la Société. Le versement de la composante variable, pour l'ensemble du personnel à l'exception des fonctions de contrôle, est subordonné à l'atteinte d'un seuil minimal de résultats (gate) de Groupe et de Société sur la base de mesures ajustées en matière de risque, qui tiennent compte des résultats économiques, du niveau des ressources patrimoniales et de la liquidité nécessaires pour faire face aux activités et aux investissements entrepris.

Le versement de la composante variable pour le « personnel pertinent », à l'exception des fonctions de contrôle, est soumis à des mécanismes d'ajournement, de sorte que la rémunération tient compte de la tendance dans le temps des risques assumés. Conformément aux prévisions réglementaires, elle est en partie dispensée en cash et en partie en instruments financiers. Les instruments financiers sont soumis à une période de conservation adéquate (période de détention) visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société, des fonds gérés et des investisseurs.

En ce qui concerne la politique de rémunération en faveur des managers et personnels supérieurs des fonctions de contrôle, les objectifs auxquels est liée la part variable de la rémunération sont exempts de tout indicateur de performance économique et financière pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts et, en tout état de cause, indépendamment des résultats obtenus dans le domaines de l'entreprise soumis à leurs activités de contrôle interne. Pour le « personnel pertinent » des fonctions de contrôle, la rémunération variable est soumise à des mécanismes de différé. La rémunération des fonctions de contrôle interne est directement contrôlée et vérifiée par la Conseil d'Administration après avis du Comité des Rémunérations.

Le personnel restant reçoit des formes de rémunération variable monétaire à court terme, entièrement versées à l'avance.

Le personnel de la société peut participer - s'il figure parmi les bénéficiaires sélectivement identifiés sur la base de critères communs définis au niveau du Groupe et validés par le processus Talent Review - au plan Group Long Term Incentive.

L'application des conditions suspensives et de clauses de malus et clawback est également prévue. Une valeur maximale de la composante variable est établie pour chaque sujet et aucun minimum garanti n'est prévu.

La politique de rétribution des membres de l'organe de contrôle prévoit le versement d'une rétribution annuelle brute fixe pendant toute la durée du mandat et ne prévoit aucune composante variable.

Des informations sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable, sont disponibles auprès de la société de gestion : Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio (French Branch) – 2, rue Pillet-Will – 75309 Paris Cedex 9 (France) ou Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio - Via Machiavelli 4 – 34132 Trieste (Italy) ou sur: <https://www.generaliam.com/fr/fr/private/legal-information/>

Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio est la société de gestion de votre OPC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. La politique de rémunération en vigueur au 31 décembre 2023 chez Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio, société de gestion de votre OPC jusqu'au 31 décembre 2023 sera disponible dans le site internet de Generali Asset management S.p.A. Società di gestione del risparmio pendant 5 ans (jusqu'au 31 décembre 2028).

## • Autres informations

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

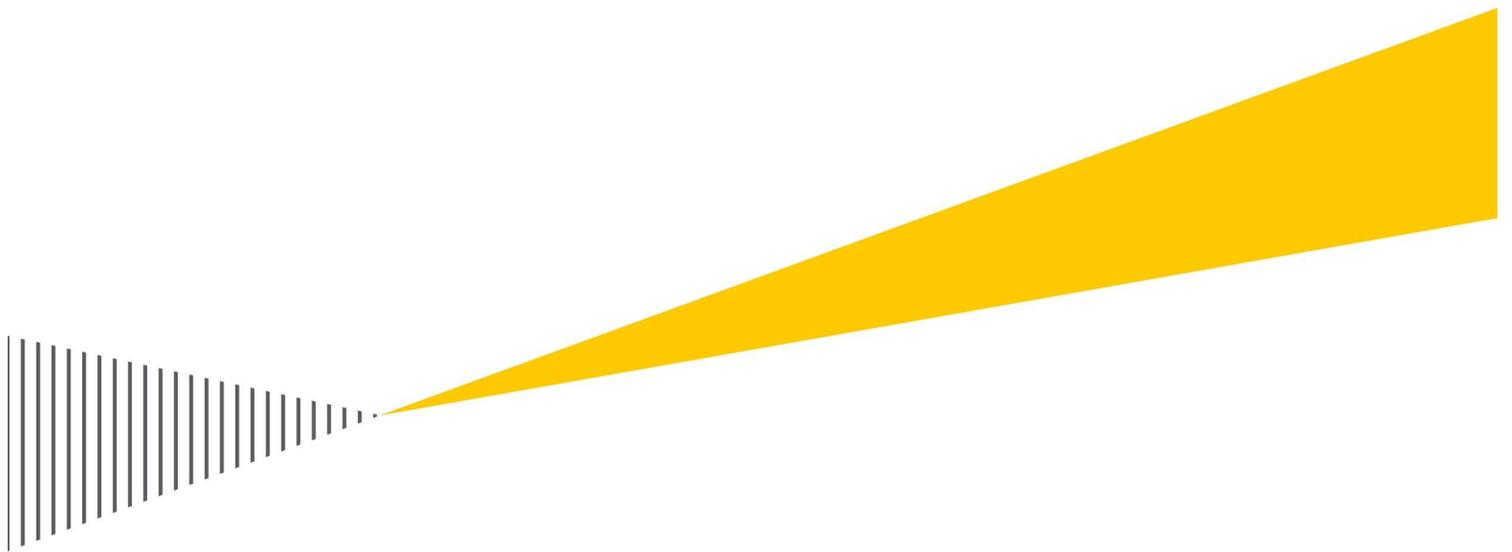
### **GENERALI ASSET MANAGEMENT S.p.A. Società di gestione del risparmio**

2, rue Pillet-Will – 75009 PARIS  
01.58.38.18.00

E-mail : [GI-Information-web@generali-invest.com](mailto:GI-Information-web@generali-invest.com)

Le site de l'AMF ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

La société de gestion de votre OPC était Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio jusqu'au 31 décembre 2023. A date du 1<sup>er</sup> janvier 2024, Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio a fusionné par incorporation dans Generali Insurance Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio. A la même date, cette dernière a été renommée Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio, qui est la Société de Gestion de votre OPC à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.



## **Generali Prudence**

Exercice clos le 29 décembre 2023

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## Generali Prudence

Exercice clos le 29 décembre 2023

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Generali Prudence,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Generali Prudence constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 26 février 2024

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

**YOUSSEF  
BOUJANOUI**

Digitally signed by YOUSSEF  
BOUJANOUI  
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI,  
c=FR, o=EY et ASSOCIES,  
ou=0002 817723687,  
email=youssef.boujanoui@fr.ey.com  
Date: 2024.02.26 17:23:32 +01'00'

Youssef Boujanoui

## Bilan actif au 29.12.2023

## Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Immobilisations Nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>332,278,109.04</b>	<b>294,678,890.34</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres d'organismes de placement collectif</b>	<b>332,278,109.04</b>	<b>294,678,890.34</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	305,086,451.89	268,975,852.79
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	27,191,657.15	25,703,037.55
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Autres Actifs : Loans</b>	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>1,497,922.04</b>	<b>700,619.55</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1,497,922.04	700,619.55
<b>Comptes financiers</b>	<b>1,256,184.58</b>	<b>4,440,793.24</b>
Liquidités	1,256,184.58	4,440,793.24
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>335,032,215.66</b>	<b>299,820,303.13</b>

## Bilan passif au 29.12.2023

### Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>	-	-
<b>Capital</b>	336,915,901.75	298,687,117.44
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
<b>Report à nouveau (a)</b>	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-325,881.05	3,253,908.23
<b>Résultat de l'exercice (a,b)</b>	-2,538,239.84	-2,513,330.98
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	334,051,780.86	299,427,694.69
<b>Instruments financiers</b>	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	980,434.80	392,608.44
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	980,434.80	392,608.44
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>335,032,215.66</b>	<b>299,820,303.13</b>

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

## Hors-bilan au 29.12.2023

### Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de résultat au 29.12.2023

## Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	374.00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	104,249.18	3,323.48
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>Total I</b>	<b>104,249.18</b>	<b>3,697.48</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-1,362.57	-32,302.31
Autres charges financières	-	-
<b>Total II</b>	<b>-1,362.57</b>	<b>-32,302.31</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I + II)</b>	<b>102,886.61</b>	<b>-28,604.83</b>
<b>Autres produits (III)</b>	-	-
<b>Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)</b>	<b>-2,525,989.55</b>	<b>-2,424,065.07</b>
<b>Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)</b>	<b>-2,423,102.94</b>	<b>-2,452,669.90</b>
<b>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</b>	<b>-115,136.90</b>	<b>-60,661.08</b>
<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)</b>	-	-
<b>Résultat (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>-2,538,239.84</b>	<b>-2,513,330.98</b>

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

### Valeurs mobilières

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

### Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

## Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 1,00 % TTC maximum pour la part P
- 0,30 % TTC maximum pour la part I

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

## Frais de recherche

Néant

## Commission de surperformance

Néant

## Rétrocession de frais de gestion

Les rétrocessions sont enregistrées au fil des encaissements.

## Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

## Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part I  
Capitalisation pour la part P

## Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part I  
Capitalisation pour la part P

## Changements affectant le fonds

Néant.

## Evolution de l'actif net au 29.12.2023

### Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Actif net en début d'exercice	299,427,694.69	340,833,096.80
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	60,359,059.59	69,608,042.75
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-47,305,489.00	-90,287,929.55
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	945,986.61	5,344,026.07
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1,306,071.11	-1,835,634.01
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-460.19	-1,790.66
Différences de change	47,807.48	107,077.27
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	24,306,355.73	-21,886,524.08
Différence d'estimation exercice N	26,172,396.04	1,866,040.31
Différence d'estimation exercice N-1	-1,866,040.31	-23,752,564.39
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2,423,102.94	-2,452,669.90
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>334,051,780.86</b>	<b>299,427,694.69</b>

## Complément d'information 1 au 29.12.2023

### Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	
Actions	
Titres de taux	
OPC	111,603,064.40
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	
Swaps (en nominal)	
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	
Titres pris en pension	
Titres empruntés	

(\*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

## Complément d'information 2 au 29.12.2023

## Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
<b>Emissions et rachats pendant l'exercice comptable</b>	<b>Nombre de titres</b>	
<b>Catégorie de classe P (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	14,981.4737	
Nombre de titres rachetés	11,514.7001	
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	2,764.7697	
Nombre de titres rachetés	2,385.8434	
<b>Commissions de souscription et/ou de rachat</b>	<b>Montant (EUR)</b>	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
<b>Frais de gestion</b>	<b>Montant (EUR)</b>	<b>% de l'actif net moyen</b>
<b>Catégorie de classe P (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	2,338,828.10	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	222,389.52	0.30
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>	<b>35,228.07</b>	

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Ventilation par nature des créances et dettes au 29.12.2023

### Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
<b>Ventilation par nature des créances</b>	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	1,497,922.04
Coupons à recevoir	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>1,497,922.04</b>
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	219,019.84
Autres créditeurs divers	761,414.96
Provision pour risque des liquidités de marché	
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>980,434.80</b>

## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument au 29.12.2023

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument \_\_\_\_\_

Exercice  
29/12/2023

	Exercice 29/12/2023
<b>Actif</b>	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	
Obligations indexées	
Obligations convertibles	
Titres participatifs	
Autres Obligations et valeurs assimilées	
<b>Titres de créances</b>	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Bons du Trésor	
Autres TCN	
Autres Titres de créances	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Autres actifs : Loans</b>	
<b>Passif</b>	
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	
Actions	
Obligations	
Autres	
<b>Hors-bilan</b>	
<b>Opérations de couverture</b>	
Taux	
Actions	
Autres	
<b>Autres opérations</b>	
Taux	
Actions	
Autres	

## Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan au 29.12.2023

### Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1,256,184.58
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan au 29.12.2023

### Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,256,184.58	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

## Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan au 29.12.2023

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan \_\_\_\_\_

	USD	GBP
<b>Actif</b>		
Dépôts	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Titres d'OPC	980,150.12	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres actifs: Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	-
Comptes financiers	23,795.89	2,953.68
<b>Passif</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes	-	-
Comptes financiers	-	-
<b>Hors bilan</b>		
Opérations de couverture	-	-
Autres opérations	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

## Affectation des résultats au 29.12.2023

Catégorie de classe P (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-2,344,641.31	-2,296,913.91
<b>Total</b>	<b>-2,344,641.31</b>	<b>-2,296,913.91</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2,344,641.31	-2,296,913.91
<b>Total</b>	<b>-2,344,641.31</b>	<b>-2,296,913.91</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-248,536.45	2,472,424.91
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-248,536.45</b>	<b>2,472,424.91</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-248,536.45	2,472,424.91
<b>Total</b>	<b>-248,536.45</b>	<b>2,472,424.91</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat**

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-193,598.53	-216,417.07
<b>Total</b>	<b>-193,598.53</b>	<b>-216,417.07</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-193,598.53	-216,417.07
<b>Total</b>	<b>-193,598.53</b>	<b>-216,417.07</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-77,344.60	781,483.32
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-77,344.60</b>	<b>781,483.32</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-77,344.60	781,483.32
<b>Total</b>	<b>-77,344.60</b>	<b>781,483.32</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices au 29.12.2023

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices \_\_\_\_\_

Catégorie de classe P (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	3,283.98	3,327.10	3,455.80	3,234.56	<b>3,457.48</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	178,496.37	193,482.72	214,844.70	227,293.52	<b>254,944.51</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	54,353.6211	58,153.4587	62,169.1784	70,270.2989	<b>73,737.0725</b>

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b>	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
<b>Distribution unitaire sur résultat</b>	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b>	-	-	-	-	-
personnes physiques (en EUR)					
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	31.19	1.26	80.07	35.18	<b>-3.37</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	-32.04	-25.68	-34.13	-32.68	<b>-31.79</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices \_\_\_\_\_

## Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	3,563.11	3,635.25	3,802.39	3,583.83	<b>3,857.65</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	113,312.79	114,914.02	125,988.39	72,134.18	<b>79,107.27</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	31,801.5727	31,610.9602	33,133.9706	20,127.6557	<b>20,506.5820</b>

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b>	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
<b>Distribution unitaire sur résultat</b>	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b>	-	-	-	-	-
personnes physiques (en EUR)					
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	33.76	1.36	87.89	38.82	<b>-3.77</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	-10.19	-3.55	-11.24	-10.75	<b>-9.44</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

## Inventaire des instruments financiers au 29.12.2023

### Inventaire des instruments financiers au 29.12.2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Titres d'OPC</b>				332,278,109.04	99.47
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne</b>				<b>305,086,451.89</b>	<b>91.33</b>
ABN AMRO PZENA E-EQ-I	38,200	197.94	EUR	7,561,269.80	2.26
ALPHA UCITS SICAV FAIR OAKS	25,851.198	1,088.14	EUR	28,129,605.49	8.42
AMUNDI EUR EQ VALUE-I2 EUR C	2,715	2,634.86	EUR	7,153,644.90	2.14
AMUNDI INDEX MSCI WRLD SRI	29,000	87.63	EUR	2,541,412.10	0.76
AMUNDI MSCI EMER MKT SRI PAB	60,000	47.68	EUR	2,860,884.00	0.86
COMGEST GROWTH JPN-EUR I ACC	20,000	11.37	EUR	227,400.00	0.07
EASTSPRING INV JAPAN DY-CE	23,000	21.43	EUR	492,936.00	0.15
ELEVA EUROPEAN SEL-I EUR A	2,905	1,993.83	EUR	5,792,076.15	1.73
EXANE FUNDS 1 CERES FUND SCA	1,550	10,794.52	EUR	16,731,506.00	5.01
GENERALI INV-EUR CORP BD-AX	134,500	211.11	EUR	28,394,698.50	8.50
GENERALI INV-EUR SHORT TM-AX	129,000	144.44	EUR	18,633,276.00	5.58
GENERALI TRESORERIE ISR	1,450	3,604.28	EUR	5,226,206.00	1.56
GIS SRI AGEING POPULATION C11	15,000	167.18	EUR	2,507,715.00	0.75
GOLDMAN SACHS GLB CORE E-IC	32,195.148	33.63	USD	980,150.12	0.29
HELIUM-HELIUM FUND-I CAP	10,427.149	1,219.62	EUR	12,717,149.04	3.81
HELIUM-INVEST-S EUR	11,000	1,282.41	EUR	14,106,499.00	4.22
JHHF-PAN EUROPEAN S/C-GU2EUR	14,520.922	71.90	EUR	1,044,054.29	0.31
JPMORGAN EUR SUSTN EQ-S2AEUR	41,000	112.80	EUR	4,624,800.00	1.38
LFIS VISION UCITS - PREMIA ISE	12,100	1,177.22	EUR	14,244,362.00	4.26
LUMYNA PROX P ENERGY T-DEURA	27,000	92.04	EUR	2,485,080.00	0.74
LUMY-SANDBAR GB EQ NE UEUR D	140,000	88.05	EUR	12,327,000.00	3.69
LYXOR / CHEN CREDIT FD-SSI E	176,000	112.55	EUR	19,808,993.60	5.93
LYXOR EURO STOXX BANKS DR	54,000	129.24	EUR	6,978,868.20	2.09
M&G SUST EURO CRED INV-EIEUR	387,000	93.60	EUR	36,223,238.70	10.84
MERIAN GBL EQ ARBET I EUR AC	3,500,000	1.83	EUR	6,412,000.00	1.92
MFS MER-GLB CONCENTATED-I1EUR	5,012.555	467.79	EUR	2,344,823.10	0.70
SRI EURO CORPORATE SHORT TERM BOND AX	303,000	129.38	EUR	39,203,352.00	11.74
SRI WORLD EQUITY C11	32,900	162.11	EUR	5,333,451.90	1.60
<b>Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</b>				<b>27,191,657.15</b>	<b>8.14</b>
HELIUM FUND-HELIUM PERF-S	18,050	1,506.46	EUR	27,191,657.15	8.14
<b>Créances</b>				<b>1,497,922.04</b>	<b>0.45</b>
<b>Dettes</b>				<b>-980,434.80</b>	<b>-0.29</b>

## Inventaire des instruments financiers au 29.12.2023

### Inventaire des instruments financiers au 29.12.2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				1,256,184.58	0.38
<b>TOTAL ACTIF NET</b>				<b>334,051,780.86</b>	<b>100.00</b>

## RAPPORT EX POST SUR LES INCITATIONS



Les incitations sont tous les honoraires, commissions ou avantages monétaires et non monétaires versés à ou fournis par Generali Investments Partners SGR S.p.A. ou toute personne autre que l'investisseur du fonds pour la fourniture de services de commercialisation de fonds et de gestion collective.

Veillez noter que GIP rémunère les fournisseurs par le biais de ses propres ressources et ne facture aucun coût aux investisseurs finaux.

PTF: FR0010607713 GENERALI PRUDENCE

SERVICE D'INVESTISSEMENT	CIRCONSTANCE /TYPE/ NATURE DE L'INCITATION	TYPE D'INCITATION	VERSÉE/ REÇUE	DE MANIERE CONTINUE/ NON CONTINUE	TYPE DE TIERS VERSANT OU RECEVANT L'INCITATION
Gestion collective de portefeuille	Coûts de recherche et de conseil	Monétaire	Payé*	De manière continue	Fournisseur de services de recherche**
Gestion collective de portefeuille	Coûts de marketing	Monétaire	Payé*	De manière continue	Différents acteurs

\*Le coût des services est directement payé par la Société et aucun coût n'est imputé au portefeuille, même indirectement.

\*\*Recherche désigne des services ou documents de recherche concernant un ou plusieurs instruments financiers, d'autres actifs ou bien les émetteurs ou émetteurs potentiels d'instruments financiers. Recherche peut également désigner des services ou documents de recherche strictement corrélés à un secteur ou un marché spécifique afin qu'ils constituent une base d'évaluation des instruments, actifs ou émetteurs financiers du secteur ou du marché en question. De même, la recherche inclut les documents ou services qui recommandent ou proposent, explicitement ou implicitement, une stratégie d'investissement et forment une opinion motivée sur la valeur actuelle ou future des actifs ou des instruments financiers, ou sur leur prix. Autrement, elle inclut les documents ou services qui englobent de nouvelles analyses et informations et tirent des conclusions sur la base d'informations nouvelles ou existantes qui pourraient être utilisées pour créer une stratégie d'investissement, et qui pourraient aussi être pertinentes et capables d'apporter une valeur ajoutée aux décisions prises par des parties qualifiées pour le compte des clients, qui paient le coût de cette recherche. Le service de recherche est payé par la Société à un tiers qui est mandaté et payé pour/par un émetteur d'entreprise ou un émetteur potentiel pour promouvoir une nouvelle émission, ou, lorsque le tiers est engagé contractuellement et payé par l'émetteur, pour produire ce document de manière continue, à condition que la relation soit clairement divulguée dans le document et que ce dernier soit mis en même temps à la disposition de tout intermédiaire souhaitant le recevoir ou du grand public.

<b>Comment les incitations reçues sont-elles transférées aux clients</b>
S/0

<b>Effet cumulatif des incitations sur le rendement lors de la prestation de services d'investissement</b>
S/0

Veillez noter que l'investisseur peut demander davantage d'informations sur les avantages monétaires ou non monétaires versés par ou reçus d'un tiers au distributeur du fonds ou directement à l'adresse : [sgr-customercare@generali-invest.com](mailto:sgr-customercare@generali-invest.com).

  
Tim Rainsford

29/12/2023